

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2022

Délibération  
n°100-2022  
Point 4.14.12

### Point 4.14.12 de l'ordre du jour

### Procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) de l'Université de Strasbourg et tarification 2022 des prestations de Validation des Acquis de l'Expérience

#### EXPOSE DES MOTIFS :

La procédure VAE actuellement en vigueur à l'Université de Strasbourg a été approuvée par la CFVU du 9 juin 2020. Cette nouvelle procédure a pour objectif de permettre à l'université d'assurer une mission de service public de qualité en matière de VAE tout en optimisant les moyens mobilisés

- assurer en continu le respect des délais de réponse légaux
- valoriser le souci de l'université d'individualiser les parcours
- proposer aux candidats une prestation d'accompagnement de qualité
- organiser l'activité dans le cadre d'un modèle financier prenant en compte les coûts réels
- réduire les risques de recours

**Les évolutions principales touchent aux modalités d'information et d'accompagnement.**

**Les modalités de tarification sont également revues.**

#### 1/ Évolutions dans la procédure

##### **Accueil**

L'information est davantage centrée sur le projet professionnel et personnel et permet à la personne d'identifier les différents dispositifs mobilisables pour l'atteindre (VAE, VAPP, reprise d'études, financements...).

##### **Étude de faisabilité**

Un échange oral, organisé entre le candidat, le responsable de diplôme et la cellule VAE (CVAE), permet au candidat d'identifier les forces et faiblesses perçues dans son expérience pour s'engager dans la démarche VAE de manière plus éclairée.

##### **Accompagnement**

L'accompagnement est davantage confié à des prestataires extérieurs, recrutés et formés par la CVAE. La durée de l'accompagnement proposée en 2022 est de 10h, en individuel ou collectif.

9h d'ateliers facultatifs organisés par l'université (ressources documentaires, langues vivantes, bureautique) sont proposés en complément.

Les enseignants responsables de diplômes ne sont plus sollicités pour apporter un appui disciplinaire lors de l'accompagnement. Leur expertise est mobilisée lors de l'étude de recevabilité et lors du jury.

##### **Inscription administrative dans le diplôme**

Elle est faite au début de l'accompagnement pour les personnes accompagnées par l'université ou avant le passage en jury pour les autres candidats.

## **2/ Pilotage et moyens mis à disposition**

L'université confie au Service formation continue (SFC) le pilotage de l'organisation de la VAE et garantit le financement en central de 2 postes d'ingénieur d'études au titre des missions de service public.

Aucun prélèvement n'est fait en central sur les recettes VAE.

Le SFC organise l'activité VAE de manière à ce qu'elle réponde aux exigences réglementaires et qualité et déploie des actions qui permettent d'assurer un équilibre financier global de l'activité VAE (en dehors des 2 postes financés en central).

Les composantes et leurs enseignants contribuent à l'activité VAE lors des étapes d'étude de faisabilité et de jurys, dans le respect des délais légaux.

## **3/Tarifification**

Les tarifs sont révisés pour tenir compte des coûts réels de mise en œuvre de la procédure.

Le tarif d'accompagnement est fixé pour 2022 à 2400 €, droits universitaires et frais d'organisation du jury inclus (1900 à 2300 € selon le niveau de diplôme en 2021).

Le tarif d'organisation du jury seul, pour les personnes ne souhaitant pas être accompagnées par l'université est fixé pour 2022 à 1080 € (750 € en 2021). Le candidat doit s'acquitter en sus des droits universitaires en vigueur.

### **Consultation et validation :**

Validation par le conseil d'orientation du Service formation Continue : 23 février 2022, à l'unanimité.

Le 5 avril 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 21 voix pour.

### **Délibération :**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) de l'Université de Strasbourg et tarification 2022 des prestations de Validation des Acquis de l'Expérience.

### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

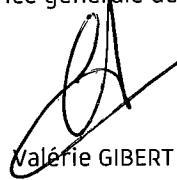
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

## PROCÈS-VERBAL

### Du Conseil d'Orientation du Service Formation Continue (SFC)

Séance du 23 février 2022

#### Ordre du jour

Point 1 : Bilan 2021 et budget 2022

Point 2 : Démarche stratégique FTLV Unistra

Point 3 : Modification de l'organisation de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Point 4 : Non-conformité détectée dans le Master Ingénierie des systèmes numériques virtuels pour l'apprentissage (SYNVA)

Point 5 : Divers

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

##### *Membres de droit :*

Monsieur Michel de Mathelin, premier vice-président et vice-président Relations avec le monde socio-économique et valorisation (RMSE)

Madame Alexandra Knaebel, vice-présidente formation et parcours de réussite

Monsieur Babak Mehmanpazir, Vice-président délégué formation continue et Alumni

Monsieur Christophe de Casteljau, directeur général adjoint

Madame Carole Maillier, directrice du SFC

Monsieur Dominique Schlaefli, directeur adjoint du SFC

##### *Membres élus ou désignés :*

Madame Pia Acker (pour Madame Anne Bandry-Scubbi), Monsieur Emmanuel Triby, Monsieur Gary Tribou, Monsieur Yann Gaudeau, Monsieur Thierry Vandamme, membres du conseil d'orientation par désignation des collegiums.

Monsieur Vincent Blanloeil : représentant du conseil d'administration (CA) de l'Université de Strasbourg.

Madame Rachel Schurhammer : représentante de la commission formation et vie universitaire (CFVU) de l'Université de Strasbourg

Madame Rose Kraemer-Pipitone, représentante des étudiants en formation continue.

Monsieur Julien Penner, membre du conseil d'orientation élu par les personnels du SFC

##### *Invités :*

Madame Anne-Marie Dechampesme, chargée de mission au SFC, responsable du pôle ingénierie et organisation formation continue

#### ÉTAIENT EXCUSÉS

##### *Membres de droit :*

Madame Frédérique Berrod, vice-présidente finances

Monsieur Alexis Warret, agent comptable

*Membres élus ou désignés :*

Madame Caroline Carlot-Schmitt (pour Monsieur Christophe Deleu), Monsieur Jean-Marie Calydon (pour Monsieur Gabriel Eckert), Monsieur Herbert Castéran, Madame Sylvie Fournel, membres du conseil d'orientation par désignation des collegiums.

Madame Aurélie Maisner, responsable ressources humaines, société Domain Therapeutics, employeur représentant l'un des secteurs les plus concernés par les formations proposées.

Madame Sabine Gies, représentante des organisations syndicales de salariés.

*Invités :*

Monsieur Jean-Emmanuel Rudio, responsable du service d'audit interne de l'Unistra.

### **Accueil et introduction par Madame Carole Maillier, directrice du SFC et Monsieur Babak Mehmanpazir, Vice-président délégué formation continue et Alumni**

Monsieur Mehmanpazir remercie les personnes présentes. Il remercie Monsieur de Mathelin, 1<sup>er</sup> vice-président et vice-président RMSE.

Il souligne le fait que l'ordre du jour du conseil d'orientation du SFC est chargé, ceci en raison de l'ouverture de nombreux chantiers.

### **Point 1 : Bilan 2021 et Budget 2022**

#### **Par Madame Carole Maillier, directrice du service formation continue**

Un diaporama, projeté en séance, sera envoyé aux participants à l'issue du conseil.

- Bilan financier de l'activité « formation continue »
- FOCUS sur le chiffre d'affaires de septembre à décembre,
- Bilan financier de l'activité « congrès »
- Bilan financier de l'activité « VAE »
- Résultat SFC
- Budget 2022
- Déploiement du modèle de financement SFC

Malgré la crise sanitaire, on constate une bonne reprise d'activité, signe que la stratégie mise en œuvre porte ses fruits. Monsieur Mehmanpazir tient à le souligner, car c'est appréciable dans un contexte difficile.

Madame Maillier remercie chaleureusement Madame Anne-Marie Dechampesme et Monsieur Julien Penner qui ont accompli un travail remarquable malgré la complexité du contexte et des outils encore utilisés à ce jour. Monsieur de Casteljaud veut s'assurer du fait que les outils informatiques vont s'améliorer. Madame Maillier lui confirme le fait que l'opération est en cours et qu'elle espère pouvoir, l'an prochain, présenter des données financières basés sur celles produites par l'outil de gestion de FC en cours de développement.

#### **Échanges à propos du point 1**

Monsieur Gaudeau souhaite savoir si, dans le chiffre d'affaires de la formation continue qui figure dans le compte financier Unistra, les données intègrent les activités de formation continue du CEIPI et celles que gère directement la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé. Madame Maillier lui répond par la négative : les données qui figurent sont celles du périmètre SFC à ce jour. Monsieur de Mathelin ajoute que ces activités doivent être à terme intégrées au SFC. Monsieur Mehmanpazir souligne le fait que ce point figure dans sa feuille de route. Monsieur de Mathelin demande des précisions sur les budgets, la dotation de l'établissement, les activités de congrès. Madame Maillier répond aux interrogations.

Monsieur de Casteljaud rappelle, que le déploiement du modèle de financement, s'appuie sur la décision votée en conseil d'administration de l'université. Monsieur de Mathelin et Monsieur Mehmanpazir insistent sur leur souhait partagé de persuader et convaincre, sans devoir imposer de procédure.

Monsieur Gaudeau souligne le fait que le montant du prélèvement peut sembler important, mais qu'il est peu important par rapport à l'activité globale du CEIPI. Monsieur de Mathelin met en avant l'impact psychologique. Monsieur Mehmanpazir rappelle que le CEIPI aura le choix du niveau de prestation.

Monsieur Mehmanpazir constate qu'il n'est pour l'instant pas dans la culture de toutes les composantes d'avoir une stratégie relative à la formation continue, avec des projets portés ensemble.

### **Ce point 1 est une information qui n'est pas soumise en vote du conseil d'orientation**

## **Point 2 : Démarche stratégique FTLV Unistra**

**Par Monsieur Babak Mehmanpazir, vice-président délégué formation continue et Alumni**

Un diaporama, projeté en séance, sera envoyé aux participants à l'issue du conseil.

- Finalité de la démarche
- Méthodologie et calendrier

### **Échanges à propos du point 2**

Monsieur Blanloeil souhaite savoir si l'enquête évoquée par Monsieur Mehmanpazir dans sa présentation, du réseau de la formation continue universitaire, pourra être communiquée au conseil. Madame Maillier confirme.

Monsieur Gaudeau pose la question plus large des moyens financiers attribués à la formation continue.

Madame Knaebel rappelle que l'offre de formation est en cours de conception pour 2024. Le développement de la formation continue ne peut pas se faire au détriment de la formation initiale. Elle souligne l'intérêt du mixage des publics dans certaines circonstances.

Monsieur Mehmanpazir évoque la question des heures d'intervention, complémentaires ou statutaires. Monsieur de Mathelin propose également d'adapter aux personnels BIATSS qui interviennent.

Madame Knaebel estime que le développement de l'offre de formation par l'approche par blocs de compétences permet de rapprocher formation initiale et formation continue, sous réserve de déterminer quels sont nos objectifs et nos cibles en matière de développement de la formation continue.

Madame Schurhammer suggère de mener une réflexion par discipline et de prendre en compte le travail inter-composantes.

Monsieur Mehmanpazir voit des opportunités pour la formation continue dans l'approche par blocs de compétences, mais aussi de la digitalisation. Il considère que c'est un enjeu majeur pour les universités, au risque, si on ne le fait pas, de l'intervention d'autres acteurs, au détriment de l'université.

Monsieur Blanloeil reconnaît l'intérêt d'une réflexion avec une stratégie de formation continue, mais il insiste sur la nécessité d'aborder tous les aspects, y compris celui de la rémunération des enseignants-chercheurs.

Monsieur de Mathelin estime que la réflexion est également à mener en fonction des publics visés. Monsieur Gaudeau insiste sur la temporalité, une action immédiate étant nécessaire lorsqu'on sait que la plupart des financeurs ont une vision sur une année.

Monsieur de Mathelin : évoque des demandes précises et pointues. Il constate que la crise sanitaire l'a convaincu des limites des formations à distance. Monsieur Mehmanpazir suggère le développement d'un modèle mixte. Madame Maillier souligne pour le domaine santé la concurrence d'organismes qui produisent des formations très courtes sous forme de séquences vidéo de formation. Monsieur Blanloeil reconnaît l'intérêt des tutoriels à distance sur des points techniques, mais il considère que ça ne remplace pas la pédagogie des enseignements universitaires.

Monsieur de Mathelin constate que 21 composantes, soit les 2/3, ont nommé un correspondant formation continue.

Monsieur de Mathelin rappelle que le processus en cours avec l'HCERES va mobiliser les composantes jusqu'en mai, la formation continue ne pourra, de ce fait, pas être un sujet de préoccupation principal dans l'immédiat.

Madame Schurhammer suggère d'afficher une meilleure coordination en inscrivant la formation continue dans la lettre de cadrage de l'offre de formation continue. Monsieur de Casteljou confirme le fait que cette lettre de cadrage devra être élaborée pour la prochaine CFVU. Madame Knaebel confirme qu'elle a prévu d'inclure dans la lettre de cadrage une mention relative à l'apprentissage et la formation continue. Elle précise qu'un jalon est fixé à fin octobre 2022 pour demander aux composantes de remonter l'architecture de leur offre de formation. Par ailleurs, Mme Knaebel informe le conseil d'orientation du souhait de la présidence, pour la remontée du dossier complet en 2023, de demander aux composantes davantage d'éléments que ceux exigés pour l'HCERES, en tenant compte en particulier de la formation continue.

Monsieur de Mathelin pose la question de la qualité de l'offre de formation continue, soulignant le fait qu'aucune instance ne valide l'opportunité d'un stage court. Il rappelle l'exemple récent d'une formation qui a été évoquée dans la presse. Avec le nouveau modèle, le doyen est impliqué. Madame Maillier confirme qu'il existe au SFC une commission création, mise en place par Madame Dechampesme, commission dont le mode de fonctionnement prévoit d'alerter le vice-président en cas de questionnement soulevé. Monsieur de Mathelin souligne cependant qu'il pense que ce n'est pas au vice-président d'arbitrer seul et évoque la création d'une commission ou d'un comité de pilotage. Monsieur Blanloeil suggère de demander à la composante de valider. Monsieur de Mathelin rappelle que c'est désormais le cas avec le nouveau modèle économique. Madame Knaebel souhaite savoir si la commission de création du SFC se charge de cet aspect. Monsieur de Mathelin souligne le fait que la commission est uniquement interne au SFC. Il pense que la validation de l'offre par le seul service, ou par le seul VP, peut montrer des limites. Madame Knaebel propose d'élargir la commission du SFC. Monsieur Blanloeil suggère que le comité de laboratoire ou le conseil de composante valide l'offre. Monsieur de Mathelin valide le principe nécessaire de rattachement de l'offre existante à un laboratoire ou une composante.

Monsieur Mehmanpazir constate que la temporalité de novembre 2022, initialement envisagée, devra probablement être revue.

**Ce point 2 est une information qui n'est pas soumise en vote du conseil d'orientation**

### **Point 3 : Modification de l'organisation de la validation des acquis de l'expérience (VAE)**

**Par Madame Carole Maillier, directrice du service formation continue**

Un diaporama, projeté en séance, sera envoyé aux participants à l'issue du conseil.

- La VAE en 2021
- Les acteurs
- Les éléments financiers 2020
- SWOT des activités VAE
- Objectifs de la réorganisation
- Principales évolutions, dont aspects tarifaires
- Engagements respectifs

#### **Échanges à propos du point 3**

Monsieur de Mathelin rappelle que la VAE est une activité de service public qui ne fait cependant pas l'objet d'un financement spécifique par l'Etat.

Monsieur Blanloeil souhaite avoir confirmation du fait que la VAE est une obligation. Monsieur de Casteljou lui confirme ce point, ajoutant que la VAE est un indicateur du contrat de l'université. Madame Maillier ajoute que la réglementation nous impose le strict respect de délais.

Monsieur Gaudeau informe le conseil du fait que les heures VAE, effectuées par des enseignants rattachés à sa composante, sont dans Defil et l'IUT les récupère auprès de l'établissement. Madame Knaebel évoque une éventuelle spécificité de l'IUT.

Monsieur de Mathelin propose de demander au candidat de confirmer par écrit, en particulier s'il s'engage dans le processus malgré les réserves. Monsieur Triby souligne le fait que le dossier intègre déjà les réserves que l'université notifie par écrit. Monsieur de Mathelin propose d'ajouter la prise de connaissance de la réserve par le candidat, pour éviter le recours si le dossier est déposé sans tenir compte des réserves.

Madame Maillier informe le conseil du fait que le solde d'activité du SFC va diminuer de 30.000 €, elle propose toutefois cette évolution en raison de la stabilité du modèle.

Monsieur Blanloeil estime que l'activité de deux ingénieurs d'études (IGE) traduit un niveau de qualification élevé au regard du relativement faible nombre de dossiers. Monsieur de Mathelin précise que le budget qui a été présenté intègre les salaires des IGE. Monsieur Blanloeil se dit rassuré. Madame Maillier estime qu'une augmentation de l'activité permettrait de réduire le déficit. Monsieur Blanloeil souhaite s'assurer du fait que les ressources du service permettraient de mettre en œuvre les évolutions, ce à quoi Madame Maillier lui répond par l'affirmative.

Monsieur Tribou s'interroge sur le calcul du point mort, du nombre de VAE nécessaires pour aboutir à l'équilibre. Madame Maillier lui précise que ce calcul serait difficile à établir en raison des dépenses de sous-traitance qui augmentent de manière linéaire avec le nombre de candidats.

Madame Maillier confirme que, dans la nouvelle organisation, les IGE ne feraient plus d'accompagnement, au bénéfice d'activités permettant une meilleure qualité de service et le traitement d'un plus grand nombre de dossiers. Monsieur de Mathelin souligne que l'on aboutit à un tarif compatible avec le service public.

Madame Maillier propose de ne pas accompagner les personnes dont l'avis est négatif, traduisant ainsi la volonté de ne pas encourager une personne lorsqu'on sait dès le départ que l'on va à l'échec. Monsieur de Mathelin confirme l'intérêt de cette disposition et Monsieur Gaudeau confirme qu'il s'agit selon lui d'une démarche honnête.

Monsieur de Mathelin souligne l'intérêt de cette nouvelle formule du dispositif VAE qui permettra de gagner en qualité. Madame Maillier propose d'établir un bilan dans un an.

### **Vote relatif au point 3**

Il est demandé au conseil d'orientation du SFC d'adopter les modifications de l'organisation de la VAE et d'approuver les tarifs basés sur les coûts réels : tarif unique à 2400 € (droits universitaires compris) et 1080 € (+ droits universitaires) de tarif pour le jury seul.

### **Unanimité**

## **Point 4 : Non-conformité détectée dans le Master Ingénierie des systèmes numériques virtuels pour l'apprentissage (SYNVA)**

### **Par Madame Carole Maillier, directrice du service formation continue**

Un diaporama, projeté en séance, sera envoyé aux participants à l'issue du conseil.

- Présentation
- Problématique
- Plan d'action – conditions techniques : classe virtuelle
- Plan d'action – conditions techniques : Digital'Uni
- Plan d'action – organisation pédagogique

### **Échanges à propos du point 4**

Monsieur Blanloeil s'interroge à propos du rattachement de ce diplôme à une composante. Monsieur Gaudeau rappelle qu'il s'agit d'une formation « historique », créée en formation continue à une époque où la composante devait être moins impliquée.



Monsieur de Mathelin s'interroge sur les conséquences possibles de l'avis que doit donner le conseil d'orientation.

Monsieur Mehmanpazir présente plusieurs options :

- Poursuivre la formation en espérant que les mesures permettent d'améliorer la qualité
- Interrompre la formation
- Ne plus organiser le Master en FC spécifique, mais uniquement en FI.

Monsieur de Mathelin souhaite éviter une interruption brutale. Il suggère de permettre la prolongation, sous conditions. Il constate le faible niveau d'implication de la composante. Madame Knaebel rappelle le couperet que constituera la prochaine habilitation. Monsieur Vandamme pose la question de l'intérêt d'un simple délai d'un an. Madame Knaebel confirme l'intérêt de conditionner le maintien du diplôme dans l'offre, lors de la prochaine habilitation, à l'atteinte des objectifs qualité du SFC. Madame Knaebel estime que l'effet des leviers d'action proposés pourra ainsi être observé d'ici là.

Monsieur de Mathelin propose une position ferme. Madame Maillier suggère de reporter la décision au conseil d'orientation de juin 2022 ou janvier 2023, délai qui pourrait permettre d'établir un bilan tant sur les effectifs que sur les retours qualité, délai qui sera suffisant pour permettre de décider du maintien ou non de cette formation dans la future offre de formation de l'université.

#### **Vote relatif au point 4**

Il est demandé au conseil d'orientation du SFC d'approuver la poursuite de l'organisation du Master Synva en formation continue.

**Le vote est reporté à une séance prochaine du conseil d'orientation du SFC**

#### **Point 5 : Divers**

Madame Acker souhaite obtenir des informations relatives au financement de la certification par le Goethe Institut. La Faculté des Langues participe à cette certification sans que les étudiants de la composante n'y participent. Madame Maillier apporte des précisions sur le contexte et le fonctionnement de la certification du Goethe Institut. Monsieur de Mathelin précise qu'il s'agit de l'un des dossiers où la dimension historique est importante. Il demande à Madame Maillier et à Monsieur Mehmanpazir de prendre rendez-vous avec la composante pour creuser la question.

#### **Conclusion**

*Madame Maillier remercie les participants pour la qualité des échanges et pour les perspectives ouvertes.*